

# Courbessac Le Mas d'Escattes

3eme partie

La sériciculture représente un autre pôle essentiel des activités du domaine si on en juge à l'importance relative de l'espace concédé à la culture des mûriers dont les feuilles nourrissent les vers à soie -1ha88-.

ous avons déjà cité précédemment la liste des «fournitures», du 14 avril 1828, adressées par (Pierre) Samuel Pascal à son magasinier ou «magnassier» Louis Melin ; une partie de ces fournitures semble constituer une gratification ou bien un paiement en nature, ce serait le cas de l'«huile mangeable» et des deux «damejeannes de vin» ; quant au reste, les «6 pezées de bois», elles pouvaient être plus particulièrement destinées à la magnanerie. En effet, durant leur croissance, les vers subissent quatre mues successives durant lesquelles on ne cesse de les alimenter en feuilles de mûriers et de les maintenir au chaud d'où la nécessité du bois pour approvisionner cheminée et/ou fourneaux d'appoint. Cependant la chaleur est encore nécessaire à une autre opération propre à la sériciculture: le décoconnage. Celui-ci consiste, après avoir récupéré les cocons les plus hâtifs (qui serviront à la reproduction) à placer les autres dans de grands paniers qui sont exposés à la chaleur du four, laquelle fera mourir les chrysalides faisant des cocons,

des coques «vides». Ensuite à partir du XIXeme siècle, les courtiers venaient les acheter sur place afin de les revendre aux filateurs.

Edouard Pascal manifeste son attention à l'éducation des vers sur le domaine comme le révèlent quelques lettres de 1860, où il apparait aussi

### **Par Corinne POTAY**

comme un bon «technicien» si on en juge aux observations faites à son bayle. Ainsi, le 1er mai : «tu as bien fait d'acheter un peu de feuilles [de mûrier] plutôt que de sacrifier une partie des vers...Vu l'état de la feuille, tu feras bien de ne pas trop pousser les vers, car dans ce moment ceux qui sont le plus en retard sont les plus heureux....» Un mois après, le 2 juin, Edouard Pascal apparait plutôt satisfait: «...nos vers à soie



Mas d'Escattes, côté ouest, ce long corps de bâtiment abritait à l'origine la cave et le cellier, ils sont vus ici de l'extérieur sur l'impasse dîte du Mas d'Escattes



Mas d'Escattes, les bâtiments d'habitation d'origine vus depuis la cour est

continuent à bien marcher. Il me tarde ...de savoir si les blanc iront aussi bien que les jaunes. Du côté d'Uzès, les chambres -pièces où l'on «éduque» les vers- ne vont pas bien... aussi je croix que les cocons se vendront un bon prix». Mais cet optimisme est finalement tempéré peu après, puisqu'il écrit, le 19 juin : «Le résultat de la chambre est moins satisfaisant que l'année dernière ... les cocons ont un peu moins produit [et] la feuille nous a coûté beaucoup plus cher».

D'autres mentions, relevées dans les notes de Pierre-Samuel et la correspondance d'Edouard, apportent d'utiles complément quant à la gestion rigoureuse du domaine.

Nous voyons notamment que celui-ci dispose de ressources suffisamment variées pour vivre presque en auto-subsitance. En effet, outre les cultures décrites précédemment, trois jardins sont attenants au mas, et au début du XIX eme siècle, une partie est utilisée comme «jardin d'agrément» mais le reste de leur sol doit fournir fruits et légumes nécessaires à la table du propriétaire ; d'ailleurs, le verger est plusieurs fois évoqué, et une note de mai 1825 nous apprend que des coignassiers y sont, entre autres, plantés.

Par ailleurs, lors des réaménagements effectués entre 1825 et 1830, parmi les locaux démolis - pour être déplacés ou modifiés ? -, on cite la «loge à cochons», ou encore la «loge de la fromagère», révélatrice de la variété des activités et des responsabilités confiées au bayle et sa famille : l'élevage des cochons suggère aussi la fabrication sur place de la charcuterie tirée de ces précieux animaux, quant à la «fromagère». vraisemblablement le local où est confectionné le fromage obtenu à partir du lait de brebis. Il existe aussi un poulailler -réaménagé en 1826- et installé dans la «petite cour des poules». Quant à la nouvelle «patouillère», construite en 1826, afin de remplacer l'ancienne,

elle montre que l'on fabrique sur place le pain nécessaire à la famille du bayle aux ouvrers agricoles et éventuellement au propriétaire lorsqu'il est présent.

Nous relevons encore ici et là d'autres mentions indiquant que le propriétaire tire vraiment parti de toutes les «produits» de sa terre: en 1825, (Pierre) Samuel cite la vente d'«une partie» de ses sarments secs; en 1828, il rétribue son magnanier avec, entre autres, du fourrage et il est probable que le fourrage récolté sur le domaine devait en partie être livré à la vente. A partir du vin, on fabrique également du vinaigre et dans un courrier du 14 août 1858, Edouard Pascal évoque la vente d'«un peu de vinaigre» que vient d'effectuer son bayle.

### La carrière des Pascal

Un aspect inattendu de la vie du domaine nous apparaît dans un courrier rédigé le 29 mars 1837 par Joseph Granier, oncle et tuteur d'Edouard et Clémence Pascal, les héritiers encore mineurs de la propriété. Ce courrier est adressé aux frères Bressac, deux entrepreneurs actifs à Nîmes et dans les environs qui se sont approvisionnés en pierre sur un terrain appartenant, selon eux, à la commune.

En fait, le terrain fait bel et bien partie du domaine du mas d'Escattes, aussi le tuteur, sùr du bon droit de ses pupilles, n'hésite pas à mettre l'affaire entre les mains de son avoué Me Cavaillon et conclut sa lettre en précisant : «Les anciennes limites du Mas d'Escattes démontrent d'une manière évidente que cette carrière créée depuis quelques années par feu M. Pascal a été faite dans son propre terrain...»!

Le «feu M. Pascal» évoqué ici pourrait bien être (Pierre) Samuel, plutôt que le père -décédé prématurément- de Edouard et Clémence : cette hypothèse nous parait étayée par l'importance des travaux que fit entreprendre (Pierre) Samuel, et qui se seraient trouvés facilités par un approvisionnement en pierre rapide à partir de cette carrière proche du mas.

# · Le bayle

Dans les domaines importants, le propriétaire confiait en général la direction de l'exploitation à un régisseur. Il était secondé par un maître-valet, nommé bayle dans le Gard, ou payre dans le Montpelliérain. Celui-ci était davantage un «homme de terrain», dirigeant les ouvriers dans les champs et pour toutes les diverses activités agricoles et s'occupant aussi de l'entretien des chevaux, jugé trop délicat pour être confié à un valet de ferme. L'épouse du bayle, la «baylesse» ou «mayre». était quant à elle chargée notamment de nourrir les ouvriers célibataires et de s'occuper de la basse-cour. Le régisseur, le bayle et leurs familles étaient logés sur le domaine, recevaient un salaire auquel s'ajoutaient la jouissance d'un jardin ainsi qu'un pourcentage sur les bénéfices pour le premier, une certaine quantité de vin et d'huile pour le second.

Ce système d'exploitation est dit en «faire-valoir direct», dans la mesure où le propriétaire gère lui-même ses terres, par l'intermédiaire du régisseur et du bayle. Cette formule ne cessa de se développer dans notre région entre le XVIII et le XIX et le XIX et le consideration en métayage.

Au mas d'Escattes, malgré la taille de l'exploitation et la diversité de ses produits, un seul homme cumule les fonctions de régisseur et de maître-valet. A l'époque de (Pierre) Samuel Pascal, il s'agit d'abord de Louis Quet, sur lequel nous n'avons guère de renseignement. Tout au plus peut-on préciser qu'un aspect de l'exploitation lui échappait, la sériciculture, confiée à un «spécialiste» le magnanier Louis Melin.

Par la suite, à partir de la fin des années 1820, la charge de bayle est confiée à des membres de la famille Guiot. Cette famille était déjà appréciée des Pascal auparavant comme le montre le legs de 1.000 F que fait Joseph Pascal à Joseph Guiot, fils de Pierre, en 18242. Quelques mois plus tôt, Samuel Pascal, agissant au nom de son oncle Joseph Pascal, avait acheté les biens de Jean Guiot, propriétaire cultivateur à Courbessac, qui se trouvait fortement endetté : il devait notamment près de 7.000 F à J.Pascal; mais il avait aussi plusieurs autres créanciers dont E. Simil, le marquis de Rochemore, Henriette de Vibrac et Mme de Maillé, propriétaires par portion du domaine de Maillan auxquels il devait 2.568,50 F «pour la valeur du troupeau de bêtes à laine faisant fond audit domaine». Selon un état du 4 mars 1824, les biens rachetés par les Pascal, après avoir été possédés et exploités en propre par Jean Guiot, apparaissent assez confortables: 11 pièces de vignes, dont deux complantées également d'oliviers, 4 pièces de terre, une «herme» dotée de quelques amandiers, mais aussi un mazet à Fontaubarne, une petite maison au quartier Villevieille, et enfin un «moulin à huile, maison et écurie» contigus avec un petit jardin et une pièces servant de four attenant auxquels s'ajoutaient «tous les attraits et ustensiles propres au dit moulin». Au total, l'estimation de tous les biens de Jean Guiot avoisine 24.000 F? A titre comparatif, rappelons qu'à la même époque la valeur au principal du domaine du Mas d'Escattes est évaluée 85.000 F et celle de l'immeuble possédé dans Nîmes par Joseph Pascal 22.000 F.

Malgré ce problème d'endettement, les Pascal conservent visiblement toute leur estime à la famille Guiot : ils vont bientôt les prendre pour bayle et ce pour longtemps puisque Antoine succédera à son père dans cette fonction. Les Pascal tiennent même particulièrement à la présence du jeune Antoine sur leur

domaine puisqu'ils se chargent en 1831-1832, alors qu'il doit partir pour le service militaire, de lui trouver un remplaçant et de payer celui-ci4. Cette pratique qui surprend par rapport à nos habitudes actuelles a été cependant courante durant une bonne partie du XIXeme siècle. Le service militaire était alors bien plus long que de nos jours, les conscrits tiraient au sort la durée du service à laquelle ils seraient soumis... et qui pouvait s'étendre jusqu'à sept années. On comprend dans ces conditions que ceux qui en avaient les moyens financiers préféraient payer un remplaçant. Ce système, tout à fait légal, était fort onéreux -il v avait d'ailleurs des «conscrits professionnels» effectuant remplacement après l'autre- et n'aurait pas été accessible au bayle sans l'aide de son maître.

Apparemment les compétences d'Antoine Guiot justifiaient large-

extraits de lettres cités plus haut le montraient déjà mais nous pouvons leur ajouter cet exemple du 14 août 1858 où il indique : «il faudra que nous nous occupions de la question des eaux», ou encore le 17 août 1859: «Je vois que la sécheresse continue toujours... il nous faudra quand je viendrai nous occuper sérieusement de la question des eaux car cela est pour nous de la plus grande importance» Confirmant cette impression de confiance et de respect mutuel entre Edouard Pascal et son bayle, il faut aussi évoquer les phrases par lesquelles le premier se range aux avis du second ou approuve ses initiatives, à cet égard, outre les mentions rapportées précédemment à propos du vin ou encore citer, entre autres, cette lettre du 18 mars 1858 : «[pour] le troupeau, tu n'es pas d'avis de vendre avant la St Michel. Prends alors un gardien de plus si c'est nécessaire».



Mas d'Escattes, l'entrée charretière. Vue est depuis la cour, à droite, vue partielle de l'ancien «bâtiment rural»

ment cet investissement. On s'aperçoit d'ailleurs en parcourant les lettres que Edouard Pascal lui adressaient à quel point celui-ci avait confiance en lui. Il use modérément du commandement dans ses nombreuses missives mais écrit sur un mode qui est presque celui de l'amitié. Il associe souvent son bayle à ses projets, et l'exprime en employant le «nous» du préférence au «je» que justifierait sa position de maître. Les

## L'affaire de la fontaine d'Escombier

Cette affaire mérite d'être évoquée car elle révèle la nature des relations existant entre la famille Pascal et la population de Courbessac. Ces relations paraissent avoir été bonnes dans l'ensemble puisque le seul litige relevé dans les documents d'archives est celui généré -indirectement- par la fontaine d'Escombier. Encore faut-il préciser qu'à l'origine le jeune Edouard Pascal avait eu -par l'intermédiaire de son tuteur- une attitude tout à fait philanthropique, dont il fut bien mal récompensé. Nous pouvons suivre les différentes péripéties de l'affaire à travers le courrier de Edouard Pascal, notamment une lettre qu'il adressa au maire de Nîmes le 26 novembre 1856, laquelle résume bien la situation<sup>5</sup>.

Parmi les dépendances du mas d'Escattes figurait un petit lot de terrain dit «mas d'Escombier» -du nom de son ancien propriétaires-, comprenant une «vieille masure», une aire, quelques terres et... une source. Monsieur Escombier avait dans le passé concédé une portion de l'aire pour qu'on y construise une petite maison... à laquelle s'ajoutèrent peu à peu et sans autorisation officielle, par des «usurpations successives», d'autres construction, au point que toute la surface de l'aire se trouvait occupée. Ces habitations abritaient toutes des blanchisseuses et leur fapopulation modeste mille. laborieuse, attirée en ce lieu par le voisinage de la source, qui était leur outil de travail. En ce début du XIXº me siècle. Nîmes souffrait permanence d'une pénurie d'eau qui se faisait d'autant plus sentir que les besoins augmentaient avec la croissance constante de sa population, tandis qu'il fallait aussi sacrifier une part essentielle du précieux liquide aux diverses entreprises du textile fort gourmandes dans ce domaine.

C'est pourquoi, malgré l'éloignement, les lavandières de Courbessac récupéraient le linge des Nîmois et venaient le blanchir à la Font Escombier. On appréciera au passage la bienveillance dont Monsieur Escombier et les Pascal par la suite avaient considéré cet envahissement de leur propriété, estimant que ces ouvrières envoyaient leur travail facilité.

Edouard Pascal et son tuteur se montrèrent même encore plus obligeants par la suite : jusque là, les blanchisseuses avaient en recours à la source dans des conditions peu pratiques, car il n'existait à ses abords aucun lavoir et les eaux en étaient «mal dirigées». En 1837, le maire de Nîmes, Ferdinand Guiard, sollicita et obtint d'Edouard Pascal la concession d'une portion de terrain au niveau de la source afin d'y aména-

ger un bassin qui «permit un emploi plus complet et plus commode des eaux».

Edouard Pascal fut bien mal payé en retour de sa générosité : le bassin était si «commode» qu'il attira apparemment un grand concours de population. A force d'aller et venir du village à la source, tout un chacun considérait que la source et ses abords étaient du domaine public et le vrai propriétaire du sol eut à déplorer de «nombreuses déprédations... suscitées par cette construction -le lavoir- : mûriers et autres arbres arrachés, incursions de bétail étranger «dans les prés du mas d'Escattes. De guerre lasse, Edouard Pascal en vint à réclamer à la municipalité la construction de murs pour isoler ses terres du lavoir, ce qui ne se fit pas sans peine. Il s'ensuivit de nombreuses démarches judiciaires qui ne prirent fin qu'en novembre 1858 comme le révèle une lettre d'Edouard à son bayle : «il te faudra également dire aux gens du village... que j'ai gagné mon procès contre la commune».

# L'exploitation au début du XX<sup>ème</sup> siècle

Au début du XX<sup>ème</sup> siècle, à l'époque du baron de Charnisay, l'organisation de l'exploitation connaît quelques modifications<sup>6</sup>.

La plus évidente consiste dans la disparition de l'association «vigne et ollivette» sur les mêmes parcelles, désormais ces cultures sont indépendantes l'une et l'autre. Cette nouvelle répartition se fait un peu au détriment de la vigne : dans le passé il y avait en effet cinq «vignes et ollivettes» et deux autres parcelles exploitées uniquement pour la vigne. L'une de ces deux vignes a été vendue dans le courant du XIXème siècle, l'autre existe toujours ; en revanche, quatre des cinq «vignes et ollivettes» sont désormais transformées en oliveraies tandis que la dernière est en friche. La nécessité de régénérer le vignoble, au lendemain de la crise suscitée par le phylloxéra, est à l'origine de ces «reconversions» de terrain et les cinq vignes nouvellement créées le sont sur des sols qui étaient utilisés auparavant comme terre arable, ou comme jardin. A côté de celles-ci, la seule autre modification notable résulte de la transformation d'une ancienne pâture en bois. Nous avons hélas moins de documentation pour cette époque qu'au XIXème siècle pour suivre de manière détaillée la vie du domaine. Cependant quelques observations contenues dans les documents relatifs à la succession du baron de Charnisay, en 1920, apportent d'utiles indications!

Nous y apprenons notamment qu'au moment où le baron était devenu propriétaire du mas, le troupeau de mouton «n'existait presque pas», alors qu'à son décès il était fort de 230 bêtes et estimé à environ 30.000 F. Mais ce n'est pas le seul aspect de l'exploitation qui a bénéficié d'améliorations, les héritiers, lors de l'estimation des biens, reconnaissent que le Mas d'Escattes est celle des propriétés familiales qui a le plus de valeur, par sa superficie autant que par l'importance des investissements réalisés, et ce particulièrement pour le matériel agricole. L'évaluation globale des «Instruments agricoles foudres - tonneaux - bêtes de traits et tracteurs» s'élève à 50.000 F de l'époque ; ce à quoi il faut ajouter le «foret et le moteur» vraisemblableutilisés pour améliorer ment l'alimentation en eau et dont le coût est de 20.000 F. A titre comparatif, il faut citer quelques uns des autres postes de cette estimation : ainsi la maison d'habitation évaluée 20.000 F, les «bâtiments de ferme et dépendances» 5.000 F, les parcs boisés et jardins d'agrément -dont les aménagements hydrauliques, fontaine, bassins, cascade- 30.000 F.

### NOTES

- 1 ADG 63 J 64
- 2 ADG 19 Q 3/22
  - déclarations des mutations par décès, 3 juillet 1824, art.212
- 3 ADG 49 J 44
- 4 ADG 49 J 49
- 5 Cf note 1
- 6 ADG 3 P 1877 f° 2271
- 7 ADG 63 J 8